

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'A.S.E.C.C. du jeudi 6 novembre 2025

Présents : Viviane Pall, Michel Rosset, Laurent Gaudin, Jean-Claude Hamelin, Bernard Beuve, Loïc Le Nénaon, Rémy Ollivier, Jean-François Gorin, Danielle Gorin, Jérôme Gorin, Arnold Pall, Xavier de Prémèsnil.

Pouvoirs : Valérie Saulier, Éric et Michèle Mandon et Philippe Lebrec (pouvoirs à Viviane Pall) ; Marie-Sophie Gorin (pouvoir à Jean-François Gorin) ; et Hortense de Prémèsnil (pouvoir à Xavier de Prémèsnil).

Soit 18 adhérents présents ou représentés.

Viviane Pall ouvre la séance en lisant l'ordre du jour :

- Rapport moral de la présidente ;
- Rapport financier du trésorier ;
- Élection du Conseil d'administration et du bureau ;
- Le futur de l'association ;
- Questions diverses inscrites à l'ordre du jour en début de séance.

Dans son rapport moral, la présidente rappelle que, depuis la dernière assemblée générale ordinaire (9 novembre 2024), l'Info-Carrière n°73 a été distribué dans les boîtes aux lettres (de Boulon et de Fresney-le-Puceux principalement). Il s'agissait du compte-rendu de l'A.G.O. avec le rappel des nombreuses activités de l'association depuis vingt ans ; le résumé du rapport moral et les activités prévues pour l'année à venir. Le rapport moral est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés de l'association.

Viviane Pall rappelle ensuite qu'une Assemblée Générale Extraordinaire a eu lieu le 14 janvier 2025 pour préparer la réponse aux « mots du maire » de Fresney-le-Puceux dans le bulletin municipal, injurieux et diffamatoires. Par la suite, le site internet de l'association a été rendu plus facilement accessible depuis GOOGLE et les documents significatifs des dernières années y ont été déposés dans les « actualités » <https://asecc14.fr/nos-actions/>, y compris le film des inondations de janvier 2025 route de Boulon à Fresney-le-Puceux ;

Jean-Claude Hamelin rend alors compte de sa gestion en tant que trésorier. Le bilan est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés de l'association ;

La présidente procède alors, conformément aux statuts, aux élections de l'ensemble des membres du conseil d'administration. Loïc Le Nénaon précise que les membres présents peuvent faire acte de candidature. Jean-François Gorin informe l'assemblée que, pour des raisons personnelles, il n'est pas candidat à sa réélection comme vice-président. Viviane Pall indique que Loïc Le Nénaon est candidat à ce poste, que Valérie Saulier est candidate au poste de vice-secrétaire et que les autres membres sont candidats à leur réélection,. Il est alors procédé aux votes : à l'unanimité des membres présents et représentés, sont élus :

- Viviane Pall comme présidente ; Loïc Le Nénaon comme vice-président ; Éric Mandon comme secrétaire ; Valérie Saulier comme vice-secrétaire ; Jean-Claude Hamelin comme trésorier et Xavier de Prémèsnil comme vice-trésorier ; Michel Rosset ; Philippe Lebrec et Jean-François Gorin.

Le conseil d'administration procède alors à l'élection des membres du bureau. Sont élus à l'unanimité :

- Viviane Pall, Loïc Le Nénaon ; Éric Mandon ; Valérie Saulier ; Jean-Claude Hamelin et Xavier de Prémèsnil.

La présidente sensibilise alors les présents au fait que l'A.S.E.C.C. est arrivée à un point critique. Par exemple, aucune des actions faites ces dernières années vis-à-vis de la mairie

de Boulon n'a eu la moindre conséquence. Elle insiste sur le fait qu'un « esprit de groupe » est plus que jamais nécessaire, surtout quand il apparaît que certains membres de l'association peuvent avoir, vis-à-vis d'un maire par exemple, des positions différentes de celle de l'association.

Jean-François Gorin intervient dans les questions diverses pour demander pourquoi il y a des piquets sur le côté gauche de la route de Boulon, jusqu'à la limite de Fresney-le-Puceux.

Viviane Pall et Xavier de Prêmesnil font l'hypothèse qu'il s'agit du marquage du chemin piétonnier prévu depuis une vingtaine d'années et jamais réalisé faute de coordination avec Fresney-le-Puceux pour assurer sa continuité d'un village à l'autre.

La présidente clôt alors l'assemblée générale ordinaire.